cgt mjc

UNION GÉNÉRALE
DES SYNDICATS FERC-CGT
DES PERSONNELS
DES MAISONS DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
ET DE LEURS FÉDÉRATIONS

110 rue Léon Gambetta
76210 Bolbec
Tél. 06 52 28 06 39
Tél. 07 81 78 40 61
cgt.mjc@wanadoo.fr

Novembre 2019 - N°138

RETRAITES : TOUS ENSEMBLE MOBILISÉS LE 5 DÉCEMBRE !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À LA FFMJC : LA VICTOIRE DES SALARIÉS !

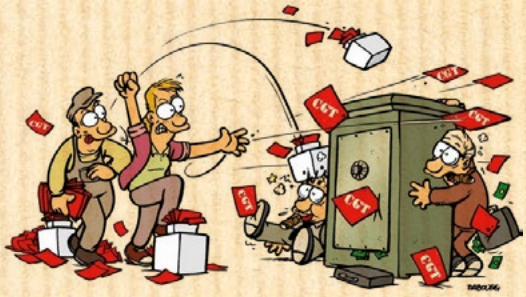

La CGT a remporté les élections professionnelles dans l'entreprise FFMJC. C'était pourtant une lutte inégale avec trois syndicats alliés en une liste d'union que sont la CFDT, SUD et l'UNSA, sans autre projet que de tout mettre en œuvre pour faire perdre la CGT. À ce petit jeu, les organisations syndicales adverses en ont oublié les fondamentaux du syndicalisme qui consistent à défendre les salariés. Il n'y a pas de miracle, et seul **le travail d'écoute sur le terrain des militants CGT a payé**. S'il ne fallait qu'un exemple, il suffirait de comparer le nombre de questions portées par les élus CGT à la DUP depuis trois ans, nettement supérieur à celui des autres syndicats. Ces questions démontrent une attention particulière aux difficultés rencontrées par les personnels et une volonté de voir améliorées leurs conditions de travail. **Notre organisation syndicale a ainsi progressé depuis les dernières élections de 36 % à 51 %**. Le vote des salariés place maintenant la CGT en position de force pour faire blocage dans les futures négociations sur l'accord d'entreprise, comme par exemple la suppression du supplément familial que l'employeur envisageait.

La réforme des statuts réduisant la cogestion à son strict minimum, la vente des locaux du passage Verdeau et la dénonciation de la convention de 1972 sont autant de coups portés contre les salariés par l'employeur et les syndicats CFDT, SUD et UNSA, qui ont sûrement influencé le vote des salariés en faveur de la CGT.

En outre dans un contexte de situation économique et financière catastrophique de la FFMJC, **la confiance des salariés s'est portée sur la CGT** pour remplir l'essentielle mission de contrôle économique dévolue à la nouvelle instance représentative du personnel, le Comité Social et Économique (CSE). Soucieux de préserver l'avenir de l'outil de travail qu'est l'entreprise FFMJC dans l'intérêt de tous les salariés, les élus CGT n'auront aucune complaisance à l'égard des dirigeants de la fédération dans leurs choix de gestion et seront vigilants à ce que les décisions prises soient effectivement appliquées, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

La CGT rencontrera prochainement le Président Abonneau pour lui soumettre des préconisations que notre organisation syndicale juge essentielles pour la survie de la Fédération Française, mais aussi pour **offrir un autre avenir aux Maisons des Jeunes et de la Culture de France**.

Beaucoup de nos collègues sont aujourd'hui en souffrance sur leur lieu de travail et ils l'expriment auprès de notre syndicat. **Les élus CGT vont porter l'exigence de l'étude sans délai des risques psychosociaux**.

D'autre part si les locaux du passage Verdeau ont été bradés, le CSE a cependant un million d'euros dans ses caisses et les élus CGT vont respecter leur engagement en consultant les salariés sur l'utilisation de ces fonds.

N'hésitez pas à vous adresser aux élus CGT qui ont fait le choix de vous représenter et de vous défendre.

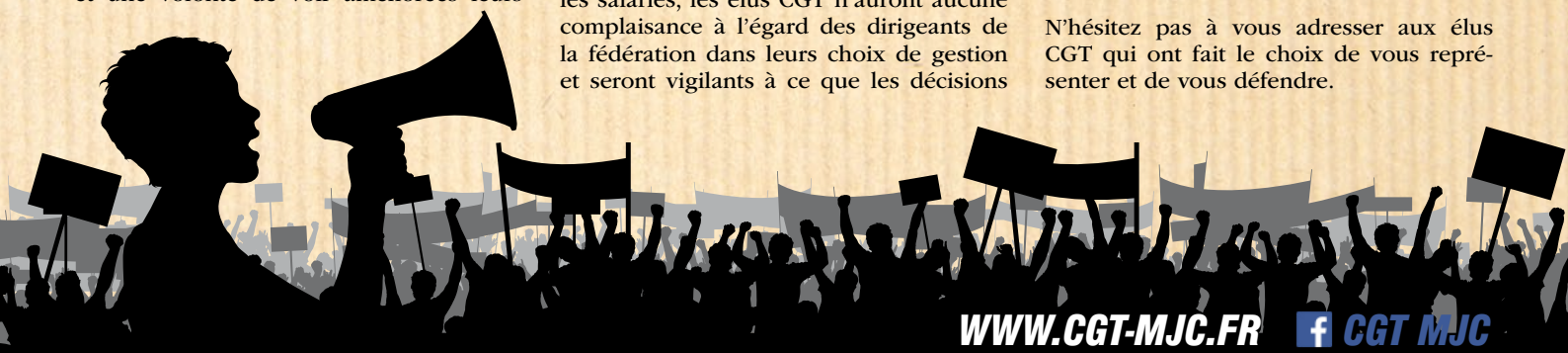

CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES AVEC LES ASSOCIATIONS VERSUS GIVING PLEDGE ET MÉCÉNAT

VERS LA FIN DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ?

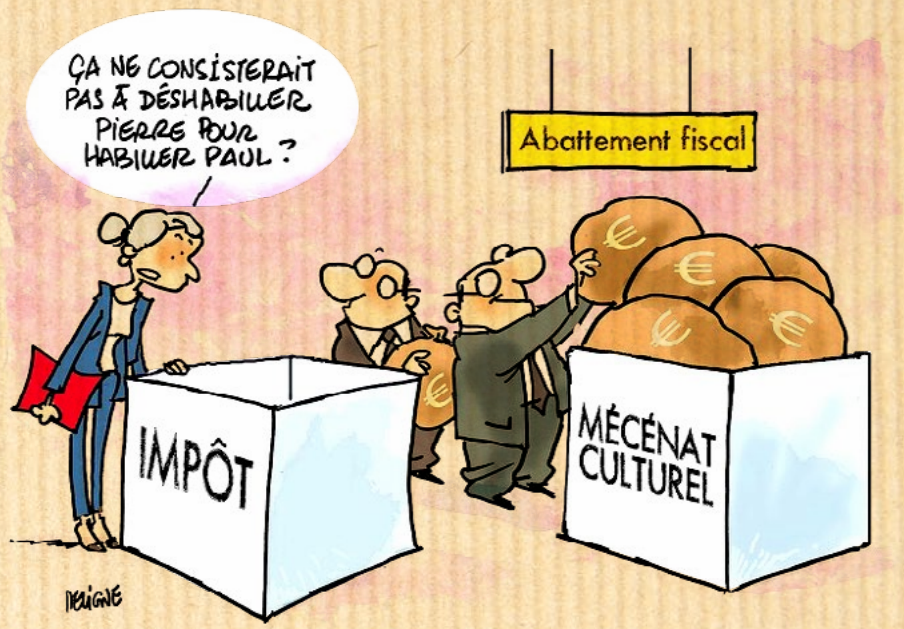

LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a présenté en novembre 2018 sa feuille de route en matière de politique associative qu'il a intitulée : *« **Une ambition nouvelle au service de la vie associative pour une société de l'engagement.** »*

Dans son introduction ce texte précise : *« Cette feuille de route vise à la fois à sceller un pacte de confiance fort entre les associations et les pouvoirs publics… »* Jusque-là on pourrait encore espérer une petite place pour la co-construction de l'action publique, mais il ajoute immédiatement : *«… et les entreprises, et aussi à initier une réflexion de fond sur la philanthropie à la française dans une société où l'engagement doit être l'affaire de tous. »*

Et là on a tout compris. On voit apparaître les deux mots-clés qui illustrent bien les orientations gouvernementales en matière d'"ambition associative" : *« **les entreprises** »* et *« **la philanthropie à la française** »*.

Ce plan se décline ensuite en quinze mesures, mais rien n'y figure qui permettrait de développer une quelconque forme de co-construction de l'action publique avec le tissu associatif organisé. Pire, le terme de subvention publique semble banni. On y parle de "développer la philanthropie" et de construire un "giving pledge" à la française ("promesse de dons", en français).

Dès janvier 2019, Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a fait un point d'étape de la mise en œuvre de ce plan en annonçant : *« Une mission sera prochainement lancée notamment confiée à la députée Sarah El Haïry, pour étudier la faisabilité de construire un "giving pledge» à la française… pour développer une nouvelle culture de la philanthropie. »*

À propos, le "giving pledge" c'est quoi ? "promesse de dons", en français, il a été initié aux États-Unis par Bill Gates et Warren Buffet (multimilliardaire qui possède entre autres l'usine Lubrizol à Rouen, oui, celle-là même qui a récemment explosé) et consiste à léguer tout ou partie de sa fortune à des œuvres caritatives ou humanitaires. Autrement dit, l'État veut, sur le modèle américain, faire appel aux grandes fortunes pour financer les "œuvres" et les associations, pour compenser la baisse, voire remplacer les financements publics.

Au-delà de l'aspect budgétaire, c'est aussi un acte politique lourd de sens. Car dans ce modèle, c'est l'entreprise (ou sa fondation) qui décide si le projet présenté par l'association est recevable, lui convient et est donc finançable ou non. Ainsi, même si le projet de l'association ou de sa fédération porte sur une action publique, ce ne sont pas les élus de la République qui décident et co-construisent, mais les entreprises. L'État se décharge de sa prérogative fondamentale de gestion de la "chose publique", la "res publica", c'est à dire la République elle même. Le message est clair : *« **Associations, co-construisez si vous voulez, mais pas avec nous. Allez chercher les fonds dans les entreprises privées, y compris pour vos actions publiques** ».*

Il est vrai qu'il n'y a pas que la "philanthropie" dans les quinze mesures de la feuille de route du secrétariat d'État, il y en a même certaines qui peuvent laisser entrevoir quelques moyens pour les associations et leurs fédérations. D'ailleurs celle-là, c'est la quinzième, la dernière de la liste. Et bien devinez quoi ? Bizarrement, c'est la première qui est activée. Et de quelle manière : le 6 juin 2019, notre secrétaire d'État Gabriel Attal a participé à l'événement "***Philanthro…quoi ?***", qui réunissait pour la première fois à Paris des mécènes, des fondations, des entreprises et des associations pour débattre de la philanthropie et proposer un modèle français. Plus de trois cents représentants de fondations, associations, mécènes, parlementaires ont pu échanger sur les pratiques, les freins et les pistes de développement "***d'une société du don au service de l'intérêt général***" et ainsi alimenter le débat de manière riche et constructive (source : le site du secrétariat d'État).

Et là, trop fort, il développe quatre grandes idées :

- Surfant sur le désir des citoyens de participer à la vie publique (on se rapproche de la question de la co-construction des politiques publiques), il expose : « À une époque où beaucoup de Français ont envie de décider par eux-mêmes des causes qu'ils soutiennent, ***la philanthropie représente une dynamique complémentaire à celle de la subvention publique***, *essentielle à la vitalité des projets portés par les associations et fondations. »*
- *« En demandant "Philanthro…quoi ?", je pose une question que beaucoup de concitoyens se posent. Nous sommes dans une société en profond bouleversement, où le rapport à l'État évolue, où le rôle des entreprises évolue, où les associations se professionnalisent et diversifient leurs modèles. Nous allons donc par exemple* ***créer pour les plateformes de crowdfunding un label "financement participatif" pour les causes d'intérêt général. »***
- « C'est aussi en formant les jeunes à la philanthropie que l'on pourra faire évoluer la société. Avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, nous allons ***développer un continuum éducatif de la générosité, de la philanthropie et de l'engagement. »***
- *L'État doit être un acteur exemplaire, en permettant notamment dans la fonction publique,* ***le pro-bono*** *qui constituera un soutien de la puissance publique pour les associations, ainsi que*

la possibilité d'y ***généraliser l'arrondi sur salaire*** *pour permettre à tous les fonctionnaires qui le souhaitent de réaliser de petits dons chaque mois à des structures associatives.*

Donc si on résume les mesures prioritaires de notre ministère, ça donne : ***Giving pledge, philantro…quoi ?, label pour les entreprises, continuum éducatif de la générosité, pro-bono et arrondi sur salaire***.

Bon et ça démarre quand tout ça ? Eh bien c'est très bientôt, c'est le 3 décembre 2019 à l'occasion du grand **Giving Tuesday** mondial.

LE MÉCÉNAT : DÉCRYPTAGE CRITIQUE

Cette politique de renvoi vers le secteur privé lucratif n'est pas nouvelle. Nous connaissons déjà les incitations au mécénat qui portent les mêmes dérives. Car en bref, le mécénat comment ça fonctionne et quel sens politique porte-t-il ?

Le mécénat ça fonctionne comment ?

- Une association a pour projet une animation ou action publique et citoyenne.
- Dans le cadre de sa recherche de financement, elle le soumet à une entreprise potentiellement partenaire, et comme pour le giving pledge, c'est cette dernière qui va décider de son sort en acceptant ou non de la financer.
- Puis, si elle accepte, elle bénéficiera alors d'un avantage fiscal de 60 % de la valeur de son don.

Décryptage

- C'est l'entreprise qui décide si l'action, publique ou non, est bonne, et non les élus de la République.
- Cela exclut toute co-construction de l'action publique avec ces mêmes élus.
- Et le comble de tout cela c'est que l'entreprise défiscalise, c'est-à-dire que l'État la subventionne, avec l'argent du citoyen.

Le comble du comble

Bernard Arnault, patron du groupe LVMH possède sa propre fondation. Pour construire son Musée Palais récemment ouvert en 2014 dans le 16e arrondissement de Paris, et payer divers frais de la fondation, les sociétés du groupe ont apporté 863 millions d'euros de 2007 à 2017. Ce qui leur a ensuite permis de réduire leur impôt sur les sociétés de plus de 518 millions d'euros. Et à ce propos, la Cour des comptes relève : *« Ce montant représente plus de 8 % du coût total pour l'État de la niche fiscale sur cette période. Le groupe de luxe a largement contribué à la dérive générale de ce dispositif, qui coûte désormais au contribuable plus de 900 millions d'euros par an, contre dix fois moins en 2004. »*

Après le mécénat en numéraire, le mécénat de compétence

On va encore plus loin cette fois puisqu'il s'agit d'un don, par une entreprise, de moyens humains via une mise à disposition de personnels. Dans ce cas, ce n'est plus l'association qui emploie, recrute, et donc choisit son personnel, mais l'entreprise partenaire.

Exemple extrême : une MJC qui souhaite mettre en place une activité "encadrement d'art", passe une convention de mécénat avec une grande surface de bricolage, et celle-ci lui met à disposition, non pas un animateur ou un artisan d'art, mais un… vendeur. Et bien sûr après, elle se fait subventionner à hauteur de 60 % du montant du coût de cette mise à disposition sous forme de défiscalisation. Et devinez où les adhérents de l'activité "encadrement" iront acheter leurs fournitures ?

C'est un modèle extrêmement pervers. C'est l'entreprise qui embauche, décide, récupère des clients, est financée et devient le "*corps intermédiaire*" entre l'État et le citoyen, en lieu et place de l'association.

LES ASSOCIATIONS ET LES MJC DANS TOUT ÇA ?

L'exemple du mécénat le prouve, pour l'État libéral, c'est l'entreprise l'interlocuteur, y compris dans les domaines historiquement non marchands et non lucratifs. Les corps intermédiaires de citoyens librement organisés en associations sont délaissés, et l'argent public transite de plus en plus par l'entreprise et notamment par les plus grandes. La subvention aux associations est remplacée par la défiscalisation, la cagnotte, le don ou le crowdfunding et bientôt le fameux "giving pledge", futur fleuron de la philanthropie à la française.

Pourtant, la demande des citoyens de peser sur les choix et les décisions de l'État est forte. Le mouvement des gilets jaunes ou la mobilisation des jeunes pour lutter contre le changement climatique en attestent.

De même, le CEVIPOF (Sciences Po), dans son baromètre annuel 2019 du niveau de confiance des citoyens dans les organisations du pays, place les associations (63 %) très loin devant les grandes entreprises (36 %). Concernant les institutions politiques, le niveau de confiance est de 54 % pour les conseils municipaux et de 22 % seulement pour le gouvernement.

Alors c'est sans doute à ces niveaux (associations et municipalités), que peuvent se co-construire des politiques publiques avec et pour les citoyens. Ca n'est pas une nouveauté pour la CGT de mettre en avant que **c'est par la base, les salariés dans une entreprise ou les citoyens dans un pays, que se construira l'avenir de la citoyenneté et de la vie associative.**

C'est un savoir-faire historique et avéré des associations d'Éducation populaire et notamment des MJC, dont la valeur ajoutée est aussi de savoir dépasser l'intérêt individuel qui a parfois été une forme de dérive au sein du mouvement des gilets jaunes, pour œuvrer à l'intérêt général et à l'émancipation du plus grand nombre.

Dans le projet d'Éducation populaire de la FFMJC de juin 2000, une phrase illustre bien cette conception de la citoyenneté et de la coproduction de l'action publique :

« Le véritable engagement citoyen qui s'expérimente, pour une part, dans la MJC, doit conduire les individus hors des murs pour mettre en débat ce qui ne semble pas directement les concerner : l'aménagement urbain ou rural même s'ils ne sont ni urbanistes, ni agents de développement ; l'école même s'ils ne sont ni enseignants, ni parents d'élève ; les politiques sociales et économiques même s'ils ne sont ni économistes, ni hommes politiques. En effet, l'individu est citoyen en droit, et rien de ce qui concerne la cité ne doit lui rester étranger, ***la fonction éducative des MJC consistant à opérer, avec d'autres structures, ce passage entre la citoyenneté de principe et la citoyenneté réelle***. *Il s'agit en effet de créer les conditions et les espaces de prise de parole, d'identification des problèmes et des divergences, de confrontation des savoirs théoriques et pratiques, de délibération et d'arbitrage sur toutes les questions qui concernent localement et globalement la vie en société ».*

« La citoyenneté est un droit inaliénable à s'occuper des affaires des autres. »

Saïd Bouhamama

CONGRÈS DE LA FERC CGT

APPEL À LA GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Les militant.es de la FERC CGT, réuni.es en congrès, appellent l'ensemble des travailleurs et travailleuses, les retraité.es de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture à **s'engager dans la lutte contre le projet de réforme systémique de retraite par points Macron-Delevoye.**

L'affichage "d'universalité" et "d'égalité" entre public et privé n'est qu'un leurre. Le passage à un système par points calculé sur l'ensemble des périodes d'activité nie la prise en compte des aléas de la vie et touche particulièrement les femmes. **Pour tout le monde, cela entraînerait une baisse des pensions et des départs à la retraite de plus en plus tardifs.**

Le plafonnement du montant global des retraites à 14 % du PIB, alors que nous sommes déjà à 13,8 %, aura pour conséquence une diminution des retraites et pensions pour toutes et tous, même pour les actuel.les retraité.es. En effet, avec la croissance du nombre des plus de 60 ans, si on veut préserver le niveau de prestations actuel, le financement des retraites devrait représenter 16,5 % du PIB en 2050. Le gel de la valeur du point de l'AGIRC-ARRCO préfigure le gel de la valeur du "Point Macron". **Cela témoigne de la politique d'austérité que veut imposer le gouvernement.** Le projet Macron-Delevoye implique des pertes pour toutes et tous entre 20 à 40 % des montants de pension, selon les statuts et les catégories ! Nous demandons le retrait de ce projet de réforme.

Le mois qui vient doit nous permettre de poursuivre le travail d'information et de mobilisation déjà engagé. Nous appelons à prendre toutes les initiatives militantes dans les établissements, services et entreprises pour informer les travailleurs et travailleuses de la réforme et de ses effets afin de débattre de nos revendications et des modalités d'actions. Ces initiatives doivent se construire en lien avec les structures interprofessionnelles et dans l'unité la plus large sur la base du refus de la réforme et pour le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites dont le Code des pensions civiles et militaires.

Nous appelons à construire la grève reconductible dans nos secteurs, à compter du 5 décembre 2019, date de la première journée d'action interprofessionnelle, pour défendre et améliorer nos systèmes de retraites.

Toutes et tous ensemble, nous pouvons stopper ce recul de nos droits et tout mettre en œuvre pour construire une société solidaire parce qu'**une autre répartition des richesses est nécessaire et possible !**

XIIIE CONGRÈS DE LA FERC CGT

POUR UN DÉVELOPPEMENT DE LA SYNDICALISATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Le XIIIe congrès de la Fédération Éducation, Recherche, Culture s'est tenu à Carcans-Maubuisson, du 14 au 18 octobre dernier. **Une résolution importante pour les MJC y a été adoptée, pour le développement de la syndicalisation dans les entreprises du secteur privé relevant de la Fédération.**

Le congrès a accueilli 130 participants, porteurs des mandats de 18 000 syndiqués.

Plus de la moitié d'entre eux sont des syndiqués d'Éduc'action, le syndicat CGT des personnels de l'Éducation nationale et encore près d'un quart d'entre eux sont des personnels de l'enseignement supérieur, tous du secteur public.

Le secteur associatif, dont notre UG est une composante importante, aux côtés des Foyers de Jeunes Travailleurs ou des Maisons Familiales Rurales, par exemple, "pèse" donc peu au sein de la Fédération. Néanmoins, c'est à une très large majorité que le Congrès a adopté une résolution de développement de la syndicalisation dans ce secteur.

L'émiettement sur le territoire de petites structures à faibles effectifs, les syndiqués isolés justifient un travail en réseau qui nécessite des moyens particuliers.

Ce sera donc la tâche à laquelle va s'atteler la Fédération pour les trois années à venir.

Le hasard faisant bien les choses, **la CAN de l'UG qui s'est réunie le 22 octobre dernier a, elle aussi, décidé de développer la syndicalisation dans les MJC.**

C'est tous ensemble que nous devons renforcer notre réseau dans nos Maisons et Fédérations, quelque soit le réseau de MJC auxquelles elles sont attachées, ou qu'elles ne soient attachées à aucune fédération.

Une occasion nous est donnée : la mise en place de CSE est obligatoire à partir du 1er janvier dans la branche de l'Animation dès 6 salariés. Alors n'hésitez pas à nous contacter afin de négocier le protocole d'accord préélectoral et présenter une liste CGT dès le premier tour !

La vie institutionnelle et militante du Congrès :

Sans trop de surprise, les rapports d'activités et financier ont été adoptés à une large majorité.

De nouveaux membres de la Commission Exécutive Fédérale ont été élus, dont, à nouveau, un représentant de l'UG des MJC.

Les résolutions adoptées portaient sur l'analyse d'actualité, le développement de la fédération à l'international, le développement de la syndicalisation dans le secteur privé, la lute contre les discriminations et pour l'abolition des dominations, et sur l'organisation et la qualité de vie syndicale.

Un appel à la grève contre le projet de réforme des retraites à compter du 5 décembre a été voté.

Des motions ont été adoptées :

- En soutien au combat des salarié·es algériens pour leurs droits syndicaux et à la grève ; en protestation contre les arrestations et la répression politique exigeant la libération immédiate de tous les détenu·es politiques et d'opinion en Algérie.
- Pour la libération de deux chercheur·ses français.es, Fariba Adelkhah, directrice de recherche à Sciences Po, et Roland Marchal, chargé de recherche au CNRS, en poste au Centre de recherches internationales (CERI), arrêté.es par les Gardiens de la Révolution Islamiques en Iran en juin 2019.
- Pour une formation de qualité des enseignant·es et des personnels de l'Éducation nationale.
- Pour la défense des libertés syndicales.
- En soutien aux salariés de la salle de remise en forme MagicForm à Montluçon, qui subissent quotidiennement des discriminations.
- En soutien aux victimes de violences faites aux femmes et contre les féminicides.
- En soutien à la démocratie et aux dirigeants catalans injustement condamnés en Catalogne.
- Contre l'appel à la délation raciste lancé par le ministère de l'enseignement supérieur, en particulier à l'université de Cergy-Pontoise.
- De condamnation de l'intervention du gouvernement turc contre les Kurdes.
- De refus de la stigmatisation des mères d'élèves qui portent le foulard au cours des sorties scolaires.
- D'affirmation de l'urgence climatique et de l'urgence sociale.

A l'issue du Congrès, une première réunion de la Commission Éxécutive Fédérale a reconduit dans leur fonction Marie Buisson, secrétaire générale et Chantal Pichot, trésorière administrative.

FORMATION DE DIRECTEURS DE MJC DE LA FRMJC ÎLE-DE-FRANCE

UNE OUVERTURE DE SESSION ENGAGÉE ET POLITIQUE

Dans notre dernier bulletin, nous vous avions informés de la démarche responsable et solidaire des élus de la Commission Administrative Nationale de l'UG CGT des MJC, qui ont décidé collectivement de reverser les 400 € perçus par ses membres salariés de la FFMJC sous forme de "chèques cadeaux", suite à la vente des locaux du CNE passage Verdeau, au bénéfice du centre de formation porté par la Fédération Île-de-France des MJC, soutenu par la CGT.

Avec la réforme de la formation professionnelle, les stagiaires n'ont plus leurs frais de déplacement et de restauration pris en charge. La somme versée leur sera bénéfique.

D'autre part **notre syndicat a contribué au financement de cette formation pour la somme de 5 000 €.**

La remise du chèque par l'UG a eu lieu le 20 septembre dernier, à l'occasion d'une réunion institutionnelle d'ouverture de la session 2019-2020 de cette formation, en présence de tous les stagiaires et de leurs enseignants, ainsi que de Carole Sprang, présidente de la fédération régionale des MJC, Sylvie Metrope vice-présidente, Patrick Chenu, directeur de la fédération régionale des MJC, Franck Esvan Gauthier DRH, Dieynebou Fofana enseignante-chercheur de l'UPEC, des représentants syndicaux de la FRMJC et de l'UG-CGT.

Elle fut l'occasion de rappeler que **la réforme récente de la formation professionnelle est véritablement criminelle pour tous les personnels en poste comme pour ceux en devenir** dans le cadre d'une démarche de formation continue ou de reconversion mais aussi de sensibiliser les stagiaires de cette nouvelle session que tout est politique et qu'envisager de **devenir directeur de MJC ne peut se faire qu'en intégrant une dimension critique dans ses responsabilités de porteur des valeurs de l'Éducation populaire**, dans la mise en œuvre des statuts des MJC afin de préparer ses adhérents à devenir les citoyens actifs et responsables d'une communauté/démocratie vivante.

CONVENTION COLLECTIVE DE L'ANIMATION

NOUVEAUX AVENANTS EN COURS D'EXTENSION

Quatre avenants ont été mis en débat et proposés à la signature lors de la dernière commission paritaire des 1er et 8 octobre 2019.

Avenant n° 176 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage :

Alors que la réforme de la formation professionnelle entraîne une réduction des droits pour les salariés, le CNEA a proposé le strict minimum légal dans cet avenant avec la prise en compte de la formation des employeurs bénévoles sur ces crédits. Intolérable pour la CGT qui n'a pas signé cet avenant.

Avenant n° 177 relatif au changement de l'intitulé de la convention collective de l'animation :

Dans un contexte d'ouverture au secteur lucratif, la convention de l'animation va désormais s'appeler "Convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires". L'acronyme de cette convention sera "ECLAT" et cela n'a pas fait rire les représentants de la FERC CGT qui voient au-delà du changement de nom une diminution des droits et salaires pour les salariés à travers le regroupement de conventions en un grand fourre-tout.

Avenant n° 178 relatif au 100 % santé :

Il s'agit d'une mise en conformité des garanties avec l'évolution de la réglementation en vigueur. Notre syndicat a signé cet avenant.

Avenant n° 179 relatif à la prévoyance :

Cet avenant a pour objet de modifier les garanties et taux de cotisation du régime de prévoyance. Ce régime est déficitaire car le nombre de jours de maladie a explosé dans la branche. Le CNEA a donc proposé d'augmenter les taux de cotisations et de voir les garanties diminuer. Donc de faire payer aux victimes, le déficit de cette caisse. **La CGT s'inquiète de la souffrance des salariés dans ce secteur et a demandé une enquête sur cette question**. Mais face à la menace du CNEA de supprimer notre régime de prévoyance, la CGT n'a pas eu d'autre choix que de signer cet avenant pour voir préserver le régime de prévoyance.

Retrouvez l'intégralité de ces avenants sur notre site : www.cgt-mjc.fr

DERNIÈRE MINUTE

ÉLECTIONS AU CSE DE LA FFMJC

MAUVAIS PERDANTS, LES CANDIDATS DE LA LISTE CFDT-SUD-UNSA CONTESTENT LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES !

Les syndicats CFDT, SUD et UNSA, unis sur une même liste aux élections, ont déposé un recours devant le Tribunal d'Instance de Paris en annulation du résultat du premier tour des élections du collège Cadres au Comité Social et Économique dont le dépouillement a eu lieu le 26 septembre 2019. Si cette contestation est un droit, une annulation du résultat entraînera la fin des mandats des élus et de nouvelles élections qui auront un coût non négligeable, alors que la FFMJC est en difficulté financière.

Les motifs de contestation sont aussi assez surprenants. **Les représentants de leur liste n'ont pas signé le procès-verbal et soutiennent que de ce fait les élections doivent de droit être annulées…** De même ils arguent par exemple dans leurs conclusions que certains salariés n'ont pas reçu leur matériel de vote - alors qu'il suffisait pour ces collègues de demander à l'employeur un nouvel envoi, et même que l'huissier n'aurait pas remis toutes les enveloppes contenant les bulletins de vote !

Certes l'écart est très faible en nombre de voix entre les deux listes sur les deux collèges mais il risque d'être aussi serré en cas de nouvelles élections. **Il faut parfois accepter la défaite, l'important étant surtout de se concentrer tous ensemble sur la défense des intérêts des personnels.**

CONSEIL SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE LA FFMJC

UNE INSTALLATION PERTURBÉE PAR L'EMPLOYEUR ET RETARDÉE PAR LES SYNDICATS CFDT-SUD-UNSA

La première réunion du Conseil Social et Economique de la FFMJC devait se dérouler le mardi 5 novembre, soit presque un mois après le deuxième tour des élections alors qu'il est d'usage de convoquer celle-ci dans les meilleurs délais. Les élus CGT furent obligés d'ailleurs d'annuler une formation sur le CSE prévue ce même jour pour y participer.

Quelle fut leur surprise de constater qu'ils étaient les seuls à siéger à cette réunion, les élus de la liste CFDT-SUD-UNSA préférant la boycotter.

La responsabilité est à porter au compte de l'employeur qui n'avait pas adressé la convocation à trois membres suppléants de l'autre liste. D'autre part cette convocation n'était pas adressée dans des délais légaux. La bonne aubaine pour les élus de la liste CFDT, SUD et UNSA qui trouvaient ainsi une raison valable de perturber la mise en place du Conseil Social et Économique et empêcher les élus CGT de prendre leurs fonctions en responsabilité de cette instance.

Face à son délit d'entrave et confronté au risque d'invalidation des décisions devant le tribunal, l'employeur préférait reporter l'instance alors que les élus CGT réclamaient son maintien. Il est vrai que la FFMJC n'a pas toujours respecté les règles en matière de convocation ces dernières années mais quand les syndicats CFDT, SUD et UNSA étaient majoritaires, ils n'en faisaient pas cas.

Espérons à l'avenir une plus grande rigueur de l'employeur en matière de gestion des instances du personnel, qui cumule depuis quelques temps des erreurs qui interrogent notre syndicat.

Les victimes dans tout cela sont les salariés. Les activités sociales que la CGT souhaitait lancer très rapidement et surtout avant les fêtes de fin d'année risquent de prendre du retard.

INAUGURATION D'UNE NOUVELLE MJC À PONTAULT-COMBAULT

LA VILLE INVESTIT DANS L'ÉDUCATION POPULAIRE

« Confier la gestion d'un tel équipement à une MJC, en établissant un contrat de confiance avec sa population, et en particulier avec sa jeunesse, en lui donnant du pouvoir d'agir, n'est-ce pas une réponse moderne à la défiance croissante des citoyens à l'égard de leurs élus et des politiques, et aux problématiques sociales actuelles ? » se félicite Colette Loiseau, présidente de la MJC-MPT Boris Vian.

A projet moderne, équipement moderne, et c'est un bâtiment magnifique, tant à l'extérieur que dans son esthétique et son agencement intérieur, conçu par les architectes Christine Novak et Noëlle Meunier, que le maire Gilles Bord a inauguré le 28 septembre dernier, en présence de la présidente et d'administrateurs, du directeur Jean-Pierre Morvan, de l'adjointe municipale à la Culture Nadine Lopes, du directeur de la FRMJC Île-de-France Patrick Chenu, d'un représentant de notre UG-CGT, d'anciens directeurs de la structure et d'une population enthousiaste.

Il s'agit à la fois d'une grosse réhabilitation du bâtiment existant et de son extension, doublant ainsi sa surface, dans une harmonie parfaite entre ancien et moderne reliés par une passerelle intérieure.

L'histoire de cet équipement mérite d'être contée.

L'association a été créée en 1964 et le bâtiment historique ouvert en 1967. De surface modeste (environ 500 m²), il accueille un plateau de danse qui fait rapidement la réputation de cette MJC en région parisienne et au-delà.

Devant l'accroissement des activités, un préfabriqué lui est adjoint dans les années 1970, mais un maire qui souhaite récupérer l'équipement n'hésite pas à le démolir au bulldozer et à envahir les locaux en dur avec l'aide de la force publique ! Cette action illégale suscitera une large mobilisation de la population et le maire se verra condamné pour voies de fait et atteinte à la vie associative.

En représailles, cet édile n'hésite pas à couper les vivres, cesse de subventionner l'association pendant six ans, et tente d'organiser son expulsion légale.

A l'époque, Jack Lang est ministre de la Culture, et cette voie ne prospère pas. Un comité d'honneur et le constant soutien de la population amènent la ville à subventionner à nouveau la MJC en 1995.

L'activité continuant de croître, un directeur de la FFMJC est nommé en 1999 et l'agrandissement devient nécessaire.

C'est sous l'impulsion d'un directeur, notre camarade Eric Mouveaux, que dans les années 2010 le projet commence à voir le jour.

En 2014, la commune prévoit la construction d'un équipement commun avec le Conservatoire. Une cohabitation difficile est envisagée, mais le transfert de compétence du Conservatoire à la communauté d'agglomération va finalement préserver l'association de ses aléas, et en 2016, le concours d'architecte est lancé. Les travaux débutent à l'été 2017. Les activités de la MJC ne se sont jamais arrêtées pour autant, le chantier intégrant les contraintes d'avoir lieu "en site occupé".

Aujourd'hui, la MJC de Pontault-Combault a doublé sa surface et, outre sa salle de danse et son dojo historiques, entièrement rénovés, elle accueille une salle de spectacle de 94 places assises sur des gradins rétractables (200 debout), une vaste salle d'arts plastiques (en lieu et place de l'ancien bureau en "open space", pour ceux qui l'ont connu), un vaste bureau moderne pour l'équipe (toujours en open space…), un espace en mezzanine ouvert à tous, une nouvelle petite salle de danse, une salle de musique, distribués par un espace d'accueil – le cœur de la marguerite – qui dessert

un espace bar convivial doté d'une cuisine.

Pour le directeur, Jean-Pierre Morvan, « C'est un signe fort en termes d'accueil. On ne vient pas ici seulement pour l'usage des salles et la pratique d'activités, qui ne sont que des moyens de faire se rencontrer des gens et de créer du lien social. »

« Nous sommes particulièrement sensibles au fait que le projet architectural implique aussi l'aménagement d'une esplanade extérieure. La MJC s'inscrit désormais dans un nouveau pôle central de la ville, en continuité du parc de la Mairie, et qui réunit le conservatoire, le centre social… De ce fait, la MJC participe aussi à redessiner la ville. », ajoute Colette Loiseau.

Nous ne pouvons qu'engager les maires de France à prendre exemple sur cette belle initiative et à soutenir et ouvrir des MJC dans leur commune !

Le site de la MJC-MPT de Pontault-Combault : ***www.mjcpontault.fr***

UN PEU D'HISTOIRE ET DE CULTURE

1919 – 2019 : LES 100 ANS DE LA RÉVOLUTION HONGROISE

Cet événement fait suite à la fin de la première guerre mondiale et au redécoupage des pays par les vainqueurs de ce conflit. La classe ouvrière hongroise se révolte et le 21 mars 1919, la République des Conseils de Hongrie est proclamée. Le 1er août, après 133 jours de lutte héroïque, l'armée blanche roumaine entre dans Budapest et met fin à l'espoir du prolétariat hongrois de changer le cours de l'Histoire. **L'initiative ouvrière hongroise peut être comparée à la Commune de Paris de 1871**. Cette page d'histoire, le printemps hongrois est oublié mais au musée national hongrois de Budapest est exposée cette lithographie.

Mihály Biró (1886-1948) est l'auteur de cette œuvre. D'origine juive, c'est l'un des grands noms de l'affiche révolutionnaire européenne des premières décennies du XXe siècle. Il a participé avec enthousiasme, en 1919, à la Commune de Budapest, dont il devient un des propagandistes graphiques les plus actifs. L'œuvre s'intitule *Bitangok ! Eztakartatok ?,* ce qui signifie « Canailles ! Est-ce cela que vous vouliez ? »

Cette affiche représente une réunion dans la galerie des Glaces du château de Versailles, dans le cadre de la conférence de paix, des principaux chefs d'État vainqueurs de la Première Guerre mondiale. L'auteur n'y représente que les dirigeants qui prennent les décisions cruciales, lourdes de conséquences pour l'avenir de la Hongrie.

Le poing, rouge ou non, devient dans les années et les décennies suivantes un symbole quasi obligé de la propagande visuelle des mouvements révolutionnaires dans le monde, comme par exemple dans cette affiche de mai 1968.

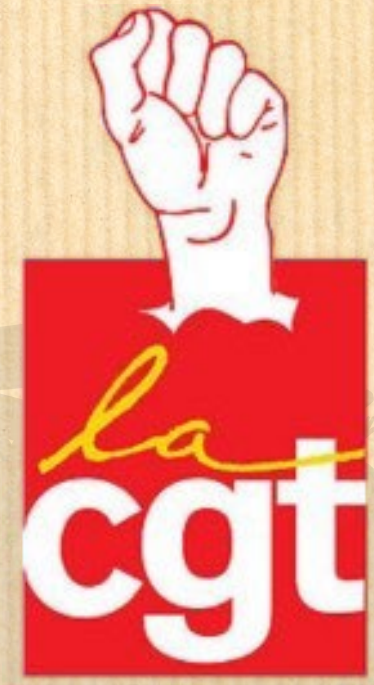

Le poing ou la force travail est aussi le symbole de la lutte et de la résistance pour notre syndicat face aux coups portés par le patronat avec l'appui des gouvernements successifs.

DÉFENSE DES DROITS DES SALARIÉS DES MJC

L'UG FERC-CGT MOBILISÉE AUPRÈS DES PERSONNELS

Comme dans les précédents bulletins, l'UG dénonce les situations dans lesquelles les salariés des MJC sont obligés de faire valoir leurs droits face à leur employeur. Les lois visant à restreindre les droits des travailleurs se sont multipliées depuis ces dernières années (Rebsamen, Macron, El Khomri, Macron XXL) et les directions sont boostées pour profiter de nouvelles facilités pour exploiter les personnels des MJC.

l'UG est plus que jamais mobilisée pour aider les salariés en souffrance ou licenciés à faire valoir leurs droits.

Citons quelques exemples :

MJC des 4 Bornes à Metz
La procédure prud'homale est terminée et grâce à l'UG qui a accompagné la salariée, le licenciement a été reconnu sans cause réelle et sérieuse. La procédure a aussi été jugée irrégulière. La salariée a obtenu réparation.

FFMJC
La cour d'appel de Paris a confirmé que l'autorisation de licencier une salariée délivrée par l'inspecteur du travail devait être annulée. Le dossier est maintenant devant le Conseil des prud'hommes.

L'UG a fait appel de la décision du TGI concernant la dénonciation de la CC72.

MJC des Hauts de Belleville
L'Inspecteur du Travail n'autorise pas le licenciement d'un salarié Délégué du Personnel, pour procédure de reclassement non conforme. L'UG intervient dans ce dossier. La Direction de la MJC a posé un recours hiérarchique qui a été rejeté. La MJC a porté l'affaire devant le tribunal administratif. Affaire toujours en cours.

MJC de Viry
Une salariée défendue par notre syndicat a gagné sur plusieurs points devant le conseil des prud'hommes. Cependant la salariée étudie la possibilité de faire appel.

MJC Saint Gaudens
Licenciement économique d'un salarié contestable. L'UG s'est saisi du dossier.

MJC La Fabrique à Tourcoing
La procédure de licenciement d'un Délégué du Personnel n'a pas été acceptée par l'inspecteur du travail. L'UG est intervenue pour trouver une solution amiable entre la MJC et le salarié.

IL COURT TOUJOURS... L'EX-DG !

ÉPISODE 4

Mais où est passé Gilles Le Bail, ancien Délégué Général de la FFMJC ? Selon le Président de la FFMJC, il est introuvable. Afin d'aider la FFMJC à le retrouver, l'UG, depuis les derniers bulletins, fournit des informations afin qu'il rembourse les sommes qu'il a détournées, soit plus de 80 000 €, et l'argent qu'il doit à la FFMJC contribuerait à renflouer la trésorerie. Sur internet, on apprend qu'il était au mois d'août chez lui à Hendaye puisa passé des vacances en Irlande en septembre. De retour à Hendaye, Il a été vu ensuite à la cathédrale de Chartres puis à la Fondation Pierre-de-Coubertin. Depuis début novembre il est à Oslo. La FFMJC reste silencieuse sur les démarches réelles qui sont engagées pour récupérer l'argent qu'il doit.

COMME DE PLUS EN PLUS DE SALARIÉS AU SEIN DES MJC ET DE LEURS FÉDÉRATIONS

AFIN QUE NOUS SOYONS ENCORE PLUS FORTS, REJOINS LA CGT !

Le secteur de l'Éducation Populaire est fortement impacté par le dumping social. Majoritairement, les professionnels de ton secteur subissent la précarité, le temps partiel imposé, les contrats intermittents, des conditions de travail dégradées, l'absence de déroulement de carrière, les petits salaires...

Les collectivités territoriales, étranglées financièrement par la baisse de la dotation de l'État, sont contraintes de repenser leur action et leur politique en faveur de l'Éducation Populaire. Elles publient des appels d'offres et signent des Délégations de Service Public (DSP). C'est la mise en concurrence des associations entre elles.
L'arrivée d'entreprises issues du secteur marchand pousse les associations à délaisser le projet initial d'Éducation Populaire, porteur des idées de libération, d'émancipation individuelle et collective, de la citoyenneté, dans «L'Entreprise».

Mais aujourd'hui, les politiques publiques d'instrumentalisation qui transforment les associations en simples «opérateurs», les amènent bien souvent à développer un activisme qui relève plus de la consommation sociale ou culturelle que de l'Éducation Populaire.

Conditions de travail dégradées :

- Disparité des statuts par des contrats divers (CDI, CDII, CAE, CDD de droit privé, d'usage, saisonnier, vacataire, CEE…)
- Précarisation outrancière des conditions de travail (contrats précaires, turn-over des professionnels-les, temps partiel ou résiduel, statut d'auto-entrepreneur…)
- Droit à la formation professionnelle peu respecté, malgré l'exigence d'actualisation des compétences
- Pas de reconnaissance professionnelle
- Abus d'emplois bénévoles et de stagiaires
- Salaire peu attrayant.

Face à ces conditions de travail dégradées, la FERC revendique :

- Une harmonisation des salaires
- Une reconnaissance des titres et des diplômes
- Un statut, des emplois stables et pérennes
- Un statut du travail salarié, garantie d'une véritable évolution professionnelle et de la transférabilité des droits sociaux.
- Des financements publics à hauteur des ambitions éducatives de notre pays
- La fin de la marchandisation de nos activités.

Le secteur associatif représente presque deux millions de salarié-e-s, très souvent dispersé-e-s et isolé-e-s dans de petites structures ; des salarié-e-s à qui l'on impose des contrats précaires, à temps partiel et sous-payés ; des salarié-e-s qui ne rencontrent que rarement une organisation syndicale et qui craignent de se syndiquer.

La CGT est organisée dans de nombreuses associations, et particulièrement dans les MJC. C'est la première force syndicale de la branche de l'Animation et de la FFMJC. Cependant ce n'est pas suffisant pour s'opposer efficacement aux régressions sociales. La CGT veut construire un mouvement rassembleur pour porter «tous ensemble» nos revendications de salarié-e-s et les valeurs de l'Éducation Populaire.

L'adhésion à un syndicat reste la seule arme pour lutter efficacement contre l'arbitraire patronal.

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE POSTALE .....

.....

LIEU DE TRAVAIL .....

.....

ADRESSE MAIL .....

TÉLÉPHONE .....

À RETOURNER PAR MAIL À CGT.MJC@WANADOO.FR

Bulletin N°138 - Novembre 2019 - Directeur de publication : Jean-Pierre Languil
Comité de rédaction : Bureau de l'UG (Gérard André, Laurent Andrieux, Didier Brun, François Chastain, Jean-Marc Dumas, Jean-Pierre Languil, Max Leguem, Alain Lemarchand, Marie-Josée Lerouzic, Nicolas Neveu).
Conception : Raphaël Pucci - www.creav2.com - Impression : La Maison Chabane - Nancy